



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 8 avril 2025 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internautas
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025
8. Affaires du conseil
 - 8.1 Demande de mise en place d'un plan de relève et d'une solution de transport supplémentaire jusqu'à ce que l'opérationnalisation du REM soit complétée
9. Règlements
 - 9.1 Avis de motion, présentation et adoption du projet - Règlement d'emprunt n° 746 pour l'acquisition de 7 lots excédentaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable
 - 9.2 Avis de motion, présentation et adoption du premier projet - Règlement n° 901-42 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 9.3 Avis de motion, présentation et adoption du projet - Règlement n° 911-01 modifiant le règlement n° 911 relatif au Comité consultatif d'urbanisme



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

10. Communications
 - 10.1 Autorisation de dépenser
11. Direction générale
 - 11.1 Engagement envers la consommation locale en soutien aux entreprises de la région
12. Développement économique
 - 12.1 Attribution de mandat de maillage dans les secteurs commerciaux
 - 12.2 Avis d'intention - Acquisitions forcées - Parcelles de divers lots destinées à des entrées communes rue Principale Sud
13. Environnement
 - 13.1 Appropriation d'un fonds affecté - Règlement n° 728 relatif aux raccordements inversés
14. Greffe et affaires juridiques
 - 14.1 Attribution de contrat pour les assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et assurances responsabilité pénale C-21
 - 14.2 Autorisation de dépenser
 - 14.3 Rescinder partiellement la résolution n° 2025-01-021 - Achat de 7 lots excédentaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
15. Informatique
 - 15.1 Autorisation de dépenser
 - 15.2 Entente de service d'entretien préventif des UPS (alimentation sans interruption)
16. Loisirs
 - 16.1 Demande de soutien financier - Héritage Saint-Bernard
 - 16.2 Autorisation de dépenser
 - 16.3 Autorisation de signature de contrat pour un logiciel de gestion des horaires
 - 16.4 Autorisation de fermetures de rues pour les activités estivales
 - 16.5 Demande d'autorisation et de soutien - Course des couleurs de l'école John Adam
 - 16.6 Autorisation pour un tournoi caritatif
 - 16.7 Autorisation de paiements - Travaux de réfrigération au centre sportif
17. Parc, espaces verts et aménagement public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

18. Ressources humaines

- 18.1 Création d'un poste additionnel au Service de l'aménagement du territoire
- 18.2 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
- 18.3 Entériner la nomination permanente d'une adjointe administrative à l'accueil
- 18.4 Entériner la nomination probatoire d'un ouvrier au service technique et travaux publics
- 18.5 Autorisation de dépenser

19. Sécurité publique

20. Travaux publics

- 20.1 Autorisation de dépenser
- 20.2 Attribution de contrat pour l'entretien des puisards, années 2025-2027
- 20.3 Attribution de contrat pour le balayage de rues, années 2025-2028
- 20.4 Attribution de contrat pour le nettoyage des conduits de ventilation dans les bâtiments, années 2025-2027
- 20.5 Programme d'aide à la voirie locale

21. Trésorerie

- 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
- 21.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires

22. Aménagement du territoire

- 22.1 Demande d'approbation relative à un affichage commercial – 330, chemin Saint-François-Xavier

23. Affaires nouvelles

24. Période d'intervention des membres du conseil

25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle

26. 2^e période de questions - Internauts

27. Date de la prochaine séance ordinaire

28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-04-140

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet hier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur le dossier suivant:

- Circulation automobile rue Carignan.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, des citoyens s'expriment sur les dossiers suivants:

- Suivi des questions de la séance ordinaire du 11 mars 2025;
- Passage des trains de marchandises.

2025-04-141

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT qu'une erreur cléricale apparaissant à la résolution n° 2025-03-112 quant à la nature et l'étendue des taxes devant être considérées a été corrigée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal amendé de la séance ordinaire du 11 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

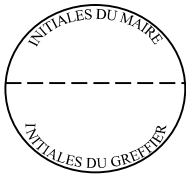
2025-04-142

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN PLAN DE RELÈVE EFFICACE ET D'UNE SOLUTION DE TRANSPORT SUPPLÉMENTAIRE D'ICI À CE QUE L'OPÉRATIONNALISATION DU REM SOIT COMPLÉTÉE AFIN D'ASSURER LES USAGERS D'UNE DISPONIBILITÉ DU SERVICE EN TOUT TEMPS, EN INCLUANT UNE RÉVISION DE L'ENTENTE SUR L'EXCLUSIVITÉ DU REM SI NÉCESSAIRE

CONSIDÉRANT que la mise en service du Réseau express métropolitain (REM) a entraîné la refonte complète des services de transport local, qui assuraient une connexion directe et fiable entre Delson et le centre-ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'exclusivité accordée au REM interdit aux autobus d'emprunter le pont Samuel-de Champlain, sauf en cas de panne du train, limitant ainsi l'offre de transport collectif pour les citoyens de Delson;

CONSIDÉRANT que les pannes répétées du REM ont perturbé la mobilité des citoyens et mis en évidence la nécessité d'une solution de transport supplémentaire et pérenne;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le déploiement temporaire d'autobus supplémentaires a démontré que la coexistence entre autobus et REM est non seulement possible, mais nécessaire pour assurer une offre de transport collectif fiable et optimale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson s'engage à promouvoir une interconnexion robuste et diversifiée des modes de transport collectif pour répondre aux besoins croissants des citoyens de son territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson :

- Exige une révision de l'entente sur l'exclusivité du REM afin de permettre une offre complémentaire de transport collectif, garantissant ainsi aux usagers une alternative en tout temps;
- Demande officiellement au gouvernement du Québec et à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'étudier et de proposer un scénario pour assurer une offre stable et prévisible pour les usagers du REM d'ici à ce que le service soit stabilisé;
- Invite la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ-Infra) à prendre en compte l'expérience de l'antenne de Brossard dans le déploiement de futurs projets, en intégrant dès la planification des solutions flexibles et adaptées aux besoins des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-143

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 746 POUR L'ACQUISITION DE 7 LOTS EXCÉDENTAIRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

AVIS DE MOTION est donné par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement n° 746 pour l'acquisition de 7 lots excédentaires du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Ce règlement vise un emprunt de 14 394 000 \$ destiné à l'acquisition de lots.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-144

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-42 VISANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE P-312 À MÊME LES ZONES H-311 ET H-315 EN Y ÉDICTANT LES USAGES ET NORMES

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement n° 901-42 modifiant le règlement de zonage n° 901. Ce règlement vise à agrandir la zone P-312 à même les zones H-311 et H-315 en y édictant les usages et normes.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M. Réal Langlais, conseiller, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-04-145

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 911-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 911 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Nathalie Thauvette, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement n° 911-01 modifiant le règlement n° 911 relatif au Comité consultatif d'urbanisme. Ce règlement vise à modifier l'article 2 du règlement n° 911 afin de diminuer le nombre de membres citoyens à cinq au lieu de sept.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette, conseillère, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-146

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES COMMUNICATIONS - AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des communications;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste COM-25-04-1 d'une somme de 27 600 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	27 600 \$
Total général	27 600 \$

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-170-00-348.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-147

ENGAGEMENT ENVERS LA CONSOMMATION LOCALE EN SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA RÉGION

CONSIDÉRANT que les menaces tarifaires rappellent l'importance d'augmenter la résilience économique des régions et de l'autosuffisance en matière de production;

CONSIDÉRANT que le soutien aux entreprises locales contribue au développement économique, à la création d'emplois et à la vitalité de notre communauté;

CONSIDÉRANT que la consommation de produits locaux favorise des pratiques plus durables et écologiques en réduisant l'empreinte carbone liée au transport des marchandises et des aliments;

CONSIDÉRANT que les entreprises locales représentent un pilier essentiel de notre identité culturelle et sociale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la volonté de stimuler l'économie locale de manière durable est une priorité du plan de soutien *Roussillon - Résiliente et solidaire* de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson encourage les citoyennes et citoyens à privilégier les produits et les services locaux, renforçant ainsi le tissu économique de la région.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson s'engage à prioriser l'approvisionnement local dans ses achats en favorisant les producteurs, les fournisseurs et les entreprises de la région dans le respect des règles contractuelles et des exigences légales en matière d'appels d'offres;

QU'il incite les citoyennes et citoyens à privilégier les produits et services de la région en encourageant la consommation locale;

QU'il soutienne les initiatives de développement durable qui encouragent les circuits courts, la production locale et l'autosuffisance alimentaire au sein de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-148

ATTRIBUTION DE MANDAT DE MAILLAGE DANS LES SECTEURS COMMERCIAUX

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se rapprocher des acteurs des trois principaux secteurs commerciaux de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît hautement souhaitable et opportun de mandater une ressource externe afin de réaliser un sondage et une analyse quant aux attentes des entreprises locales déjà présentes dans ses trois principaux secteurs commerciaux, soit le secteur Georges-Gagné Sud, le secteur Georges-Gagné Nord et le secteur Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2024-03-126 attribuant un contrat à M. Jacques Morin pour le maillage dans les secteurs commerciaux;

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Morin a été prolongé par pouvoir de délégation jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que M. Morin bénéficie d'une connaissance pointue de la clientèle cible acquise lors de la réalisation de son mandat antérieur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un mandat de maillage dans les secteurs commerciaux pour l'année 2025 à M. Jacques Morin pour une somme maximale de 48 000 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-620-99-149.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-06 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-04-149

AVIS D'INTENTION - ACQUISITIONS FORCÉES - PARCELLES DE DIVERS LOTS DESTINÉES À DES ENTRÉES COMMUNES RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite convaincre les propriétaires des Condos Axe de la nécessité de permettre la jonction d'entrées charretières avec le projet Porco, d'une part, et celui du Groupe Lacombe, d'autre part et ce, pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT que les responsables du projet Porco sont en accord avec cette proposition et que ceux du projet Groupe Lacombe démontrent une ouverture certaine à la réalisation d'une telle démarche;

CONSIDÉRANT toutefois la résistance démontrée à ce jour par les propriétaires des Condos Axe à l'égard de l'ensemble des aménagements physiques recherchés par la Ville de Delson, lesquels sont motivés principalement par un objectif de sécuriser les entrées et sorties de ces projets à haute densité afin d'assurer une circulation fluide et sécuritaire sur cette artère achalandée du territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite que les propriétaires et responsables concernés accélèrent les discussions afin d'en arriver et de conclure une entente négociée quant aux différentes questions liées à la réalisation de l'ensemble des travaux d'aménagement mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT que la Ville est toujours disposée à collaborer et assister les propriétaires et responsables concernés dans l'atteinte d'un tel objectif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal adopte un avis d'intention afin d'autoriser l'institution de procédures judiciaires en acquisition forcée des parcelles de lots destinées à l'aménagement d'entrées communes entre les immeubles de Condos Axe et ceux du projet Porco et Groupe Lacombe, à défaut par les propriétaires concernés de convenir d'une entente négociée entre eux pour la réalisation de tels travaux dans un délai de 30 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-150

APPROPRIATION D'UN FONDS AFFECTÉ - RÈGLEMENT N° 728 ORDONNANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 728 ordonnant l'exécution des travaux d'élimination des raccordements inversés et l'octroi d'une aide financière est entré en vigueur le 9 octobre 2024;

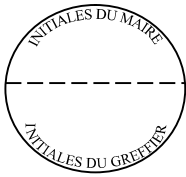
CONSIDÉRANT qu'aux termes de ce règlement, l'aide financière non remboursable offerte aux citoyens dans le cas de réalisation de travaux d'élimination de raccordements inversés est de 80 % du coût réel des travaux, sous certaines conditions, et que l'aide financière remboursable offerte est de 20 %;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre l'octroi de telles subventions, il est nécessaire d'affecter un fonds expressément réservé à l'application et la mise en oeuvre du Règlement n° 728.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme de 26 080 \$ en provenance du fonds affecté n° 59-131-11-000 dans le cadre des subventions monétaires prévues au Règlement n° 728 ordonnant l'exécution des travaux d'élimination des raccordements inversés et octroi d'une aide financière.

QUE des redditions de comptes des sommes ainsi octroyées aux citoyens soient déposées périodiquement au conseil municipal, à titre informatif.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-09 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-151

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE C-21

CONSIDÉRANT que la Ville adhère au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et pour l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité en matière de santé et sécurité du travail (Loi C-21);

CONSIDÉRANT que pour la période du 31 mars 2025 au 31 mars 2026, l'UMQ a reçu les conditions de renouvellement pour les protections mentionnées précédemment.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à BFL Canada le contrat pour les assurances, primes et frais suivants, incluant les taxes pour la période du 31 mars 2025 au 31 mars 2026 et autorise le paiement des factures qui y sont associées :

Description	Coût
Assurances protection élus et hauts fonctionnaires	837 \$
Taxe sur primes d'assurances 9 %	75,33 \$
Assurances remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale, accident de travail C-21	1 120 \$
Taxe sur primes d'assurances 9 %	100,80 \$
Frais administration UMQ	400 \$
TPS 5 %	20 \$
TVQ 9,975 %	39,90 \$
Total	2 593,03 \$

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-190-00-421.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-02 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-152

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE - AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste GREF-25-04-1 d'une somme de 5 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	5 000 \$
Total général	5 000 \$

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-140-00-420.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-04 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-153

RESCINDER PARTIELLEMENT LA RÉOLUTION N° 2025-01-021 - ACHAT DE 7 LOTS EXCÉDENTAIRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'une résolution portant le numéro 2025-01-021 a été adoptée lors de la séance tenue le 21 janvier 2025 autorisant l'acquisition de 7 lots excédentaires appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT que le prix global convenu dans le cadre de telle acquisition est de 13 365 751 \$, composé d'une somme de 13 225 618 \$ pour les 4 lots de plus grandes superficies et de 140 133 \$ pour les trois autres lots de plus petites superficies;

CONSIDÉRANT qu'une coquille s'est glissée dans la résolution en ce que seul le montant de 13 225 618 \$ a été considéré dans le texte;

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de rectifier la situation et de rescinder partiellement la résolution n° 2025-01-021 afin d'y substituer le montant de 13 225 618 \$ qui y est stipulé par le montant de 13 365 751 \$ qui aurait normalement dû y être inscrit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal rescinde partiellement la résolution n° 2025-01-021 afin d'y substituer le montant de 13 225 618 \$ qui y apparaît par le montant de 13 365 751 \$ qui représente le montant total du prix d'acquisition des lots visés à celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-154

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE INFORMATIQUE - AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service informatique;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TI-25-04-1 d'une somme de 37 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Fonds de roulement	37 000 \$
Total général	37 000 \$

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-190-00-726.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 5 ans.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-155

ENTENTE DE SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES UPS (ALIMENTATION SANS INTERRUPTION)

CONSIDÉRANT qu'un contrat d'une durée de trois ans fut octroyé à l'automne de l'année 2023 à la firme GDF Technologies inc. pour les services d'entretien préventif des dispositifs d'alimentation de secours sans interruption destinés à assurer une alimentation électrique de secours en cas de coupure de courant ou de fluctuations de tension;

CONSIDÉRANT que de tels dispositifs protègent les appareils électroniques sensibles comme les ordinateurs, les serveurs, les équipements réseau ou les systèmes médicaux contre les interruptions de courant qui pourraient causer des pertes de données, des arrêts brusques ou des dommages matériels;

CONSIDÉRANT que la Ville possède 6 équipements UPS et qu'afin d'éviter les pannes imprévues, il est fortement recommandé de veiller à l'entretien préventif soutenu de ces équipements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures relatives à l'entente de service d'entretien préventif des dispositifs UPS pour les années 2023 à 2026 à la firme GDF Technologies inc. représentant un coût annuel de 1 200 \$, plus les taxes applicables, dont notamment celui pour l'année courante 2025.

QUE cet engagement devra être inclus dans le budget de fonctionnement pour l'année 2026 afin que le trésorier soit autorisé à en effectuer le paiement.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-136-00-414.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-03 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-156

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - HÉRITAGE SAINT-BERNARD

CONSIDÉRANT qu'Héritage Saint-Bernard est un organisme à but non lucratif qui a comme mission de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels et de promouvoir les mesures d'éducation liées à l'environnement;

CONSIDÉRANT que cet organisme a sollicité la participation financière de la Ville pour sa campagne annuelle de financement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal accorde un soutien financier de 1 500 \$ à Héritage Saint-Bernard sous la forme du Partenariat Or et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-190-00-991.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-157

AUTORISATION À DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - DEUXIÈME TRIMESTRE 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-25-04-1 d'une somme de 138 297,85 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	138 297,85 \$
Total général	138 297,85 \$

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même les postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 5906.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-13 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-158

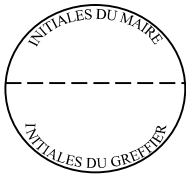
AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT POUR UN LOGICIEL DE GESTION DES HORAIRES

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs doit gérer de nombreux employés avec des horaires atypiques et des tâches variées;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît souhaitable d'implanter un logiciel de gestion qui permettra de planifier les horaires plus facilement et plus rapidement, de gérer les tâches associées aux différents bâtiments, d'avoir un horodateur géolocalisé et de centraliser les communications avec les employés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec la firme Agendrix pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des horaires pour une période d'un an pour la somme de 3 532 \$, plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 2 715 \$ du poste budgétaire n° 02-190-00-335 au poste budgétaire n° 02-762-00-418.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-762-00-418.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-10 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-159

AUTORISATION DE FERMETURES DE RUES POUR LES ACTIVITÉS ESTIVALES

CONSIDÉRANT que la Ville tiendra au cours des prochains mois les activités estivales suivantes :

- Spectacles estivaux le 26 juillet 2025 et le 23 août 2025;
- Épluchette de blé d'Inde le 16 août 2025;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces activités, il est souhaitable de procéder à la fermeture de certaines rues afin d'assurer la sécurité des participants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la fermeture de certaines rues selon l'horaire et les plans établis dans le rapport de recommandation n° 5891 pour les spectacles estivaux et l'épluchette de blé d'Inde. Il s'agit donc de la fermeture de la rue Principale Sud pour les spectacles estivaux sur le parvis de l'église et de la rue Sainte-Thérèse pour l'épluchette devant l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-160

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE SOUTIEN - COURSE DES COULEURS DE L'ÉCOLE JOHN ADAM

CONSIDÉRANT que l'école John Adam souhaite tenir une course dans les rues et les parcs de Delson le samedi 7 juin 2025 de 9 h à 12 h;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la course est de faire une levée de fonds pour l'école;

CONSIDÉRANT que l'école demande une aide de la Ville en ressources humaines, en ressources matérielles et en communications;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit cette année de la cinquième édition de la course et que lors des éditions précédentes, le Service des loisirs a toujours été mis à contribution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la tenue et la fermeture des rues nécessaires au déroulement de la course de l'école John Adam qui aura lieu le samedi 7 juin 2025 et autorise une aide de la Ville en ressources humaines, en ressources matérielles et en communications pour l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-04-161

AUTORISATION POUR UN TOURNOI CARITATIF

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a été contacté par M. Alessandro Primiani pour tenir un tournoi de hockey caritatif à l'aréna de Delson le dimanche 27 avril 2025 de 11 h à 19 h dont les profits générés par l'événement seraient destinés à des activités scolaires et à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants;

CONSIDÉRANT que M. Primiani demande la gratuité pour son tournoi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise une tarification réduite de 25 \$/heure pour la tenue d'un tournoi caritatif le 27 avril 2025 et suggère fortement à l'organisateur de prioriser l'usage de la langue française à l'occasion de tel événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-162

AUTORISATION DE PAIEMENTS - TRAVAUX DE RÉFRIGÉRATION AU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024, le conseil municipal a attribué un contrat visant l'entretien préventif des équipements de réfrigération du centre sportif pour les années 2024-2026 à l'entreprise Réfrigération LS inc.;

CONSIDÉRANT que l'offre de service reçue prévoyait en outre un taux horaire de frigoriste ainsi qu'un tarif pour les frais de déplacement requis pour la réalisation de travaux excédentaires non prévus aux devis;

CONSIDÉRANT que des bris ponctuels et récurrents sont survenus et ont affectés le système de réfrigération et certaines autres composantes de nature technique;

CONSIDÉRANT la réception de factures liées à ces travaux excédentaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise, sous réserve et sous protêt, le paiement à la firme Réfrigération LS inc. de telles factures sujet à leur vérification et ce, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 133 800 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même les postes budgétaires n^{os} 02-731-00-526 et 22-701-30-725.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 5 ans.

QUE le certificat de la trésorerie no 2025-04-18 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-163

CRÉATION D'UN POSTE ADDITIONNEL AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT qu'une analyse des ressources destinées à répondre aux besoins toujours croissants du Service l'aménagement du territoire a été réalisée par la direction générale ainsi que par le directeur des ressources humaines et qu'il apparaît être souhaitable de créer un deuxième poste de directeur au Service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'une recherche de candidat(e)s potentiels a été réalisée et complétée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M^{me} Véronic Quane à titre de directrice du Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Delson avec prise d'effet le ou vers le 8 mai 2025, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M^{me} Véronic Quane.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-17 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense et que les membres du conseil municipal désirent féliciter M^{me} Quane pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-164

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 5.2 et 5.15 du *Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, les embauches de salariés non permanents doivent être mentionnées dans un rapport déposé au cours d'une séance du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le directeur des ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-165

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À L'ACCUEIL

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 27 août 2024, le conseil municipal a entériné la nomination probatoire de M^{me} Marie-Josée Proulx à titre d'adjointe administrative à l'accueil;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M^{me} Proulx a été effectuée et complétée avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M^{me} Marie-Josée Proulx au poste d'adjointe administrative à l'accueil rétroactivement au 25 mars 2025, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M^{me} Marie-Josée Proulx pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-166

ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE D'UN OUVRIER AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le poste d'ouvrier au Service technique et travaux publics est devenu vacant suite au départ du titulaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination probatoire de M. Frédéric Boisvert au poste d'ouvrier au Service technique et travaux publics à l'échelon 4 de l'échelle salariale du poste rétroactivement au 7 avril 2025, conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821.

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M. Frédéric Boisvert pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-320-00-141.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-08 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-167

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste RH-25-04-1 d'une somme de 40 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financements suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	20 000 \$
Surplus libre	20 000 \$
Total général	40 000 \$

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même les postes budgétaires n°s 02-180-99-458, 02-180-00-459, 02-180-00-412 et 02-180-00-416.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-14 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

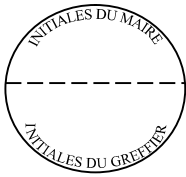
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-168

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste STTP-25-04-1 d'une somme de 185 859 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	185 859 \$
Total général	185 859 \$

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même les postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 5898.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-169

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PUISARDS, ANNÉES 2025-2027

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien des puisards pour les années 2025 à 2028;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé au lancement de l'appel d'offres pour les années 2025-2027 et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Coût total (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	106 995,74 \$
D.E. Environnement inc.	137 781,33 \$
Services de rebuts Soulanges inc.	141 039,83 \$
MGC Nettoyage Haute Pression inc.	591 718,84 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) avec une offre de services d'une somme de 106 995,74 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour l'entretien des puisards pour les années 2025 à 2027 d'une somme maximale de 106 995,74 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 4 500 \$ du poste budgétaire n° 02-415-00-445 au poste budgétaire n° 02-415-00-523.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-415-00-523.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-04-170

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE BALAYAGE DES RUES, ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 février 2025, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour le balayage des rues pour les années 2025 à 2028;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'année 2025 et que le résultat de l'ouverture de la soumission se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Coût total (taxes incluses)
Les Entreprises Myrroy inc.	63 420,45 \$

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme a déposé une offre de services d'une somme de 63 420,45 \$, taxes incluses, mais incluant des frais de contingence ainsi que des travaux additionnels optionnels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Les Entreprises Myrroy inc. pour le balayage des rues pour l'année 2025 d'une somme maximale de 39 197,40 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées, le tout sous réserve des droits liés à l'application de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, mandatant en pareil cas le chef de division du service afin de négocier à la baisse le montant du contrat octroyé.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 1 130 \$ du poste budgétaire n° 02-415-00-516 au poste budgétaire n° 02-320-00-513.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-320-00-513.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-18 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-171

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION DANS LES BÂTIMENTS, ANNÉES 2025-2027

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 février 2025, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage et désinfection des conduits de ventilation dans les bâtiments pour les années 2025 à 2027;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'appel d'offres sur invitation et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Coût total (taxes incluses)
Nettoyage provincial de conduits d'air inc.	29 117,42 \$
8926620 Canada inc. (Flex Net Ventilation)	68 231,91 \$
Groupe Aladin inc.	N'a pas soumissionné
Le Groupe Air Force inc.	N'a pas soumissionné
Net Évolution inc.	N'a pas soumissionné
Nettoyage Ventilation Rive-Sud	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont toutes deux non conformes en raison d'une irrégularité majeure qui les affecte.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues pour le nettoyage des conduits de ventilation dans les bâtiments, années 2025-2027, pour motif de non-conformité et autorise les gestionnaires du Service technique et travaux publics à procéder à une demande de prix afin d'octroyer un contrat de gré à gré pour le nettoyage et la désinfection des conduits de ventilation dans les bâtiments, années 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-172

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - REDRESSEMENT TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE SUD, DE LA MONTÉE DES BOULEAUX À LA RUE RODIER

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 1 419 653 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 pour le réaménagement de la rue Principale Sud, de la montée des Bouleaux à la rue Rodier, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-04-173

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 FÉVRIER AU 15 MARS 2025

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 1 144 245,53 \$, des chèques annulés d'une somme de 10 405,68 \$ et des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 597 608,16 \$, totalisant une somme de 1 731 448,01 \$ pour la période du 16 février au 15 mars 2025, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par la trésorière adjointe en date du 19 mars 2025.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 54-112-11-000.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-04-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-174

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 FÉVRIER AU 15 MARS 2025

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par la trésorière adjointe du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 février au 15 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-175

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 330, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-409, visant l'immeuble situé au 330, chemin Saint-François-Xavier;

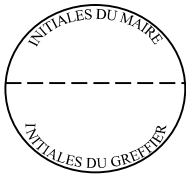
CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale détachée, implantée en cour avant, qui remplacera l'enseigne existante endommagée lors d'un accident;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2025-03-013 adoptée le 18 mars 2025, est favorable à cette demande sujet au respect de certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'affichage commercial visant l'immeuble situé au 330, chemin Saint-François-Xavier, telle que présentée selon les conditions suivantes:

- Tous les panneaux d'affichage de l'enseigne détachée, double face, devront avoir un fond blanc, avec la possibilité d'utiliser des écritures en couleur, afin d'assurer une homogénéité visuelle et une cohérence du message;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- L'identification des numéros de téléphone des panneaux d'affichage devra être retirée;
- Un aménagement paysager de qualité devra être réalisé à la base de la nouvelle enseigne détachée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur les dossiers suivants:

- Politique familiale et municipalité amies des aînés (MADA);
- Budget 2025;
- Auto en bordure de la rivière;
- Carré bleu.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2025-04-176

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier